

DOCUMENTATION DES DONNÉES CONTENUES DANS LE FICHER COUVERT.CSV

Préambule

Une placette est un point d'inventaire de couverture du sol boisée (fermée, ouverte ou peupleraie) et de taille de massif d'au moins 5 ares (500 m² ; type bosquet ou bois).

Seules les placettes d'inventaire de couverture boisée confirmée sur le terrain et complètement inventoriées figurent dans l'outil DataIFN (cf. documentation placette pour plus d'informations).

La détermination des données relatives au couvert des arbres s'appuie sur une **placette circulaire d'observation de 20 ares** (2000 m², cercle de rayon 25 mètres) centrée sur la placette d'inventaire.

Sur cette placette, le taux de couvert absolu et libre de la strate composée par les arbres recensables est déterminée en dixièmes, et le taux de couvert relatif de chaque espèce recensable est déterminé en dixièmes dans la strate. A partir des taux de couvert de la strate et des taux de couvert relatif de l'espèce, un taux de couvert absolu et libre de l'espèce est calculé en pourcents sur le point d'inventaire.

La description du couvert des ligneux recensables est effectuée sur la placette de 20 ares, alors que la description floristique plus générale s'effectue sur la placette de 7 ares.

Pour l'analyse du couvert non recensable seules les espèces dont les individus sont réellement présents sur la placette de 7 ares (pied de la tige présent sur la placette de 7 ares) sont prises en compte.

Sauf précision contraire, toutes les données brutes listées sont des données collectées sur le terrain.

De ce fait, malgré les nombreux contrôles automatiques lors de la saisie et les vérifications ultérieures apportées, le fichier peut contenir d'éventuelles erreurs de saisie.

Listing exhaustif des données brutes de type couvert

Pour toutes les variables qualitatives, la ou les unités (en cas d'évolution temporelle de l'unité) ainsi que la liste des modalités (codes + libellés + définitions) sont fournies dans le **fichier de métadonnées** (metadonnees.csv).

CAMPAGNE : CAMPAGNE ANNUELLE D'INVENTAIRE (OPERATIONS TERRAIN).....	2
IDP : IDENTIFIANT EXTERNE DE PLACETTE	2
STRATE : RECENSABILITE DE LA STRATE ARBOREE	2
ESPAR_C : ESPECE ARBOREE DU COUVERT	2
TCA : TAUX DE COUVERT ABSOLU DE L'ESPECE.....	3
TCL : TAUX DE COUVERT LIBRE DE L'ESPECE.....	3
P1525 : PRESENCE D'UNE ESPECE (RECENSABLE) SUR LA COURONNE (15-25 M).....	3
P7ARES : PRESENCE D'UNE ESPECE (RECENSABLE) SUR LA PLACETTE DE 15 M.....	3

CAMPAGNE : Campagne annuelle d'inventaire (opérations terrain)

CAMPAGNE correspond à l'année des opérations terrain pour une campagne annuelle d'inventaire forestier national.

Une campagne (C) commence à l'automne de l'année C-1 et se termine à l'automne de l'année C.
(Exemple : la campagne 2021 a commencé en octobre 2020 et s'est terminée en octobre 2021).

IDP : Identifiant externe de placette

IDP est le numéro d'identifiant unique de chaque point d'inventaire.

IDP permet de faire des jointures avec les autres tables thématiques de données (arbre.csv notamment).

Le code IDP est constitué d'un préfixe numérique faisant référence à la campagne (2005=0, 2006=1, etc.) et d'une base à 5 chiffres.

Ainsi, les points réalisés en 2005 ont un IDP compris entre 0(00 000) et (0)99 999 (0 centaine de millier).

Les points réalisés en 2006 ont un IDP entre 100 000 et 199 999 (1 centaine de millier).

De 2010 à 2015, les placettes levées portant au moins un arbre recensable lors de la première visite font l'objet d'une 2^e visite.

La correspondance IDP/campagne devient double car il y a deux séries d'IDP (ceux de 1^e et ceux de 2^e visite).

En effet, un point peut être vu plusieurs fois à des campagnes différentes (séparées de 5 ans), vu en première visite (VISITE=1) et en deuxième visite (VISITE=2), et il porte le même code IDP ; lors d'une 2^e visite, le point revu garde l'IDP de sa 1^e visite.

Ainsi, par exemple, en 2010 il y aura deux séries d'IDP :

- celle comprise entre 0 et 99 999, correspondant aux points de 2005 revisités en 2010 (avec VISITE=2)
- celle comprise entre 500 000 et 599 999, correspondant aux nouveaux points de la campagne 2010 (avec VISITE=1).

Depuis 2016, l'ensemble des points fait l'objet d'une deuxième observation dès la photo-interprétation, pour mieux qualifier les flux. Dès lors, les points de la campagne de photo-interprétation de 2011 peuvent avoir été vus comme « non forêt » (donc non levé) mais être revus en 2016 comme « forêt » et faire l'objet d'un levé de terrain. Dans ce cas, puisqu'il s'agit de leur premier levé terrain, le protocole de 1^e visite leur est appliqué (VISITE=1).

De ce fait, trois séries sont possibles :

- celle ayant un IDP compris entre 600 000 et 699 999 et où VISITE = 1, correspondant à des points de 2011 qui n'étaient pas « forêt », revus « forêt » en 2016 et faisant l'objet d'un levé de terrain suivant le protocole de 1^e visite.
- celle ayant un IDP compris entre 600 000 et 699 999 et où VISITE = 2, correspondant aux points levés en 2011 et revisités en 2016.
- celle ayant un IDP compris entre 1 100 000 et 1 199 999, correspondant aux nouveaux points de la campagne 2016 (avec VISITE=1).

STRATE : Recensabilité de la strate arborée

STRATE est un indicateur permettant d'identifier la strate à laquelle appartient l'espèce.

Le seuil de recensabilité des arbres est fixé à 23,5 cm de circonférence.

Unité et modalités : identiques pour toutes les campagnes.

Précisions sur les modalités

La strate des ligneux recensables fait l'objet d'une description du couvert sur la placette de 20 ares (25 m de rayon), tandis que celle de la strate des ligneux non recensables s'effectue sur la placette de 7 ares (15 m de rayon).

A partir de la campagne 2015, la strate non recensable ne fait plus l'objet de détermination du taux de couvert via les données TCL et TCA du fichier COUVERT.csv. L'information est remplacée par la donnée ABOND (fichier FLORE.csv). STRATE n'a dès lors plus qu'une seule modalité (R = recensable).

ESPAR_C : Espèce arborée du couvert

ESPAR est le code l'espèce végétale de l'arbre.

Unité et modalités : évolution temporelle (cf. fichier metadonnees.csv).

TCA : Taux de couvert absolu de l'espèce

TCA est le rapport de la surface totale de la projection verticale des houppiers de l'espèce (recensable ou non recensable), par strate (recensable ou non recensable), à la surface totale de la placette d'observation de 20 ares. Il est exprimé en pourcents.

Lorsqu'une espèce est signalée avec un taux de 0 %, cela signifie qu'elle est présente mais avec un taux de couvert inférieur à 5 %. De même, lorsqu'une espèce est signalée avec un taux de 100 %, cela signifie qu'elle est présente avec un taux de couvert supérieur à 95 %.

Pour l'analyse du couvert non recensable seules les espèces dont les individus sont réellement présents sur la placette de 7 ares (pied de la tige présent sur la placette de 7 ares) sont prises en compte.

TCL : Taux de couvert libre de l'espèce

TCL est le rapport de la surface totale de la projection verticale des houppiers de l'espèce accédant à la lumière (recensables ou non recensables) à la surface totale de la placette d'observation de 20 ares. Il est exprimé en pourcents.

Lorsqu'une espèce est signalée avec un taux de 0 %, cela signifie qu'elle est présente mais avec un taux de couvert inférieur à 5 %. De même, lorsqu'une espèce est signalée avec un taux de 100 %, cela signifie qu'elle est présente avec un taux de couvert supérieur à 95 %.

Pour l'analyse du couvert non recensable seules les espèces dont les individus sont réellement présents sur la placette de 7 ares (pied de la tige présent sur la placette de 7 ares) sont prises en compte.

P1525 : Présence d'une espèce (recensable) sur la couronne (15-25 m)

La description du couvert des ligneux recensables est effectuée sur la placette de 20 ares (25 m de rayon), tandis que la description floristique plus générale (et donc des ligneux non recensables) s'effectue sur la placette de 7 ares (15 m de rayon).

La donnée P1525 permet d'indiquer si une espèce ligneuse recensable est présente ou non sur la couronne (entre 15 et 25 m de rayon).

Disponibilité

Cette donnée a été remplacé par la donnée P7ARES en 2016.

P7ARES : Présence d'une espèce (recensable) sur la placette de 15 m

La description du couvert des ligneux recensables est effectuée sur la placette de 20 ares (25 m de rayon), tandis que la description floristique plus générale (et donc des ligneux non recensables) s'effectue sur la placette de 7 ares (15 m de rayon).

La donnée P7ARES permet d'indiquer si une espèce ligneuse recensable est présente ou non sur la placette de 7 ares.

Disponibilité

Cette donnée remplace la précédente donnée P1525 dès 2016.